

## CLÉS B2 : Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur Niveau 2 2021-2022

L'INSPE de l'académie de Paris organise la passation des certifications en vue de l'obtention du Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur, niveau 2 (CLÉS B2) pour l'année universitaire 2021-2022 dans les langues suivantes :

- ALLEMAND
- ANGLAIS
- ESPAGNOL
- ITALIEN

Le CLÉS est une certification accréditée par le Ministère de l'Education Nationale, adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants en plusieurs langues.

L'épreuve évalue 4 compétences en langue :

- la compréhension de l'oral
- la compréhension de l'écrit
- la production écrite
- l'interaction orale

Le CLÉS n'est pas exigé lors de la titularisation.

Les étudiants ayant validé une UE de langue en M1 MEEF, en sont dispensés mais ne peuvent se prévaloir d'en obtenir l'équivalence. Pour les autres, ils doivent justifier d'un niveau B2 dans une langue dans les trois ans qui suivent leur nomination.

### Modalités d'inscription:

Sont concernés par ordre de priorité

➤ *Les étudiants de l'INSPE de Paris inscrits en :*

1. FSTG 1er et 2nd degré
2. Master 2 MEEF 1er et 2nd degré
3. Master 1 MEEF 1er et 2nd degré
4. Master 1 et 2 mention PIF

➤ *Les personnes non inscrites à l'INSPE de Paris, en fonction des places disponibles. Elles devront envoyer un mail à : [scolarite@inspe-paris.fr](mailto:scolarite@inspe-paris.fr)*

### Dates des épreuves:

Mercredi 12 janvier 2022: Anglais

Mercredi 19 janvier 2022: Allemand - Italien – Espagnol

Les frais d'inscription **ne sont pas remboursables** et s'élèvent à :

- **10 euros** par langue choisie pour les étudiants inscrits à l'INESPE de Paris ou à Sorbonne-Université.
- **50 euros** pour les externes.

Pour contacter le SEVE (Service des Etudes et de la Vie Etudiante) : [scolarite@inspe-paris.fr](mailto:scolarite@inspe-paris.fr)